

DEMANDE D'AUTORISATION DE DISPERSION DE CENDRES DANS LE JARDIN DU SOUVENIR

Je soussigné(e):
Demeurant:
Lien de parenté avec le défunt (la défunte) :
Déclarant agir en qualité de personne ayant pourvu aux obsèques du défunt (de la défunte)
SOLLICITE L'AUTORISATION DE DISPERSER LES CENDRES AU JARDIN DU SOUVENIR SITUÉ AU CIMETIÈRE D'AUBERVILLIERS.
NOM :
La dispersion devant avoir lieu le :
Je m'engage à prendre en charge les frais en résultant, et garantis expressément la commune d'Aubervilliers contre toute réclamation pouvant survenir du fait de cette dispersion dont je prends l'entière responsabilité.
Fait à , le
Signature :

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

- Acte de décès de moins de 3 mois
- Certificat de crémation
- Coordonnées de l'opérateur funéraire mandaté pour organiser les obsèques du défunt

Utilisation des données à caractère personnel – Généralités

La commune d'Aubervilliers s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données à caractère personnel soient conformes à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018. Chaque formulaire limite la collecte de vos données personnelles au strict nécessaire et indique notamment : – l'objectif et la finalité, du recueil de ces données, – la durée de conservation de celles-ci, – la personne à qui ces données sont destinées, – les droits des personnes concernées, – les coordonnées du DPO.

Les données recueillies sur le formulaire

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune d'Aubervilliers représentée par son maire en exercice – responsable de traitement – pour la finalité suivante : gestion des concessions dans le cimetière. La base légale du traitement est la base légale de la mission d'intérêt public. Le caractère obligatoire ou facultatif vous est signalé lors de la collecte par un astérisque. Tous les champs obligatoires du formulaire doivent être remplis, à défaut, le dossier ne pourra pas faire l'objet d'une instruction par les services compétents.

La durée de conservation de vos données
Les données personnelles recueillies sont transmises et conservées selon des protocoles sécurisés et ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire au traitement de votre demande. Ainsi, les dossiers de demandes de concession sont conservés par la mairie jusqu'à la reprise administrative de la concession

Les destinataires de vos données

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les agents du service des affaires funéraires et du cimetière. Les données ne font pas l'objet d'un transfert vers des pays hors de l'Union européenne.

<u>Droits d'accès, de modification et de rectification de vos données personnelles</u>

Vous pouvez demander l'accès aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le cas échéant, notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits.

Hôtel de ville - Service des Affaires Funéraires et du cimetière

2 rue de la Commune de Paris 93300 Aubervilliers

Hôtel de ville - Direction du Conseil et des Affaires Juridiques Monsieur Yvon-Patrick DOROMBO DPO 2 rue de la Commune de Paris 93300 Aubervilliers

Par téléphone : 01.48.39.52.00

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.